

14ème législature

Question N° : 36592	De M. Jacques Bompard (Non inscrit - Vaucluse)	Question écrite
Ministère interrogé > Droits des femmes		Ministère attributaire > Familles, enfance et droits des femmes
Rubrique >État	Tête d'analyse >gouvernement	Analyse > parité hommes-femmes. mise en oeuvre.
Question publiée au JO le : 03/09/2013 Réponse publiée au JO le : 10/05/2016 page : 4042 Date de changement d'attribution : 04/03/2016 Date de renouvellement : 28/01/2014 Date de renouvellement : 20/05/2014		

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de Mme la ministre des droits des femmes, porte-parole du Gouvernement, sur la parité au Gouvernement. Alors que le souci de la parité la plus parfaite possible est manifestement un souci du Gouvernement, il est surprenant, regrettable, voire inconcevable, que cette parité ne soit plus aujourd'hui respectée par le Gouvernement. Il lui demande donc si la conception de la parité exprimée par le Gouvernement ne s'avère pas excessive.

Texte de la réponse

Conformément aux engagements du Président de la République, la composition du Gouvernement est paritaire depuis 2012. La parité n'est pas un excès mais un engagement pour le renouvellement démocratique et l'égalité entre les femmes et les hommes.